

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5342

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* D'atteindre un objectif de réduction de l'exportation indirecte de notre eau d'irrigation ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES désigne comme objectif structurant des politiques publiques la lutte contre l'exportation de notre ressource en eau afin de garantir sa disponibilité pour assurer notre souveraineté alimentaire et sa préservation afin d'atteindre nos objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Notre pays est impacté par l'aggravation, à l'échelle mondiale, d'un risque de crise mondiale de l'eau douce sur laquelle l'Organisation des nations unies a alerté solennellement lors de la conférence exceptionnelle qu'elle a dédié à cette ressource en mars 2023. En France, une étude

publiée par le ministère de l'écologie en juin 2022 montre que le volume moyen de la ressource en eau renouvelable annuelle a diminué de 14 % entre la période 1990-2001 et la période 2002-2018. Les agriculteur·ices sont déjà confrontés à des épisodes de sécheresses chroniques qui ont un impact croissant sur la bonne conduite de leurs cultures. Le dernier rapport du GIEC prévoit une augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces épisodes météorologiques extrêmes, et estime que les pertes de récoltes liées aux sécheresses et aux canicules auraient déjà triplé ces 50 dernières années en Europe.

En dépit de nos objectifs de préservation et de partage de la ressource pour s'adapter à un risque de stress hydrique croissant, la France continue d'exporter son eau au travers de l'exportation massive de produits agricoles fortement dépendants de l'irrigation. Cette problématique est particulièrement prégnante pour la filière du maïs, dont la culture représente à elle seule près de 40% du total des surfaces irriguées du pays, et dont près de 40% de la production française en maïs grain est directement exportée pour répondre aux besoins d'animaux d'élevage de pays tiers. Alors que nos territoires et nos agriculteurs souffrent de sécheresses chroniques, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose par cet amendement de fixer comme objectif structurant des politiques publique la réduction de l'exportation indirecte de notre eau d'irrigation afin de favoriser un partage plus équitable de cette ressource en priorisant le développement d'une agriculture nourricière qui permette de relocaliser notre alimentation.

"